

Qui nous a sauvés du péril terrible ? Ce fut Jésus-Christ, le fils de Dieu, Jésus l'enfant de Bethléhem. Ce matin sera Noël. L'Église vous invite à venir à la crèche. Persistez-vous encore à repousser le Sauveur ? Vous savez qui il est. Vous savez qu'il est Dieu. Vous savez qu'il est plein d'amour et de puissance—plein d'amour pour vos âmes, plein de puissance pour vous délivrer du danger dans lequel vous êtes. Venez à lui, et quelque noirs que vous soyez ou quelque nombreux que vos péchés puissent être, vous connaîtrez "qu'il sauvera son peuple de ses péchés". Mes frères, je ne doute pas que plusieurs d'entre vous ne pleurent la perte de quelques chers parents. Dans les dernières années, quelqu'un est partie du coin du foyer, quelque douce voix a été réduite au silence pour toujours. Peut-être un père ou une mère tendre et chérie est parti du foyer domestique pour reposer avec Dieu, pour aller dans la paix du Christ à leur récompense. C'est la vigile de Noël dans le ciel aujourd'hui ; ne pensez-vous pas que ces parents vous attendent—priant pour vous afin que vous puissiez être là auprès d'eux ? Ne trompez pas leur attente. Ne les laissez pas vous espérer en vain. Fuyez le péché, le danger qui menace de vous séparer d'eux pour toujours. Ne passez pas ce saint temps dans le péché. Ne revenez pas au danger. Célébrez Noël comme un bon chrétien. Alors, mes frères, au matin, le matin radieux de l'éternité, au matin de Noël du ciel, nous verrons sa gloire. Nous serons unis à Jésus et à nos chers défunts qui y sont allés avant nous. Nous les entendrons ainsi que les anges aux blanches ailes chantant avec allégresse : "Gloire à Jésus-Christ l'enfant de Bethléhem qui a sauvé son peuple de ses péchés."

CHRONIQUE DIOCESAINE

A MESSIEURS LES CURÉS ET LES PRÊTRES DE LA VILLE
DE MONTRÉAL.

Archévêché de Montréal,
13 décembre 1888.

Mes chers confrères,

Je crois de mon devoir de porter à votre connaissance que des représentants de la "Ligue des Citoyens de Montréal" sont venus me demander de recommander auprès de vous la bonne œuvre que cette société se propose de faire dans notre cité.

Le but de "la Ligue" est : 1^o de faire observer la loi qui prohibe le débit des boissons à des mineurs ; 2^o de faire observer les lois qui régissent le débit des boissons, et les mœurs publiques ; 3^o de travailler par elle-même et de concert avec les associations existantes pour "la protection des femmes et des enfants," dans les cas surtout où les offenses commises sont une conséquence du débit des boissons ; 4^o d'activer toute législation qui